

9 Comment obtenir un rendez-vous ?

- Composez le 514.343.9921 (grande région de Montréal) ou le 1.800.567.2580 (sans frais).
- Indiquez-nous vos coordonnées, le motif de votre demande (stress, dépression, changement professionnel ou autre) et les heures où il est possible de vous joindre.
- Un professionnel communiquera avec vous dans un délai de 24 heures.
- S'il s'agit d'une urgence, mentionnez-le. L'intervenant de garde vous parlera ou communiquera avec vous immédiatement.
- Un rendez-vous sera fixé dans les jours suivant votre demande.
- Si personne ne vous a rappelé dans un délai de 24 heures, veuillez nous téléphoner de nouveau. Nous ferons tout le nécessaire pour communiquer avec vous dès que possible.

10 Que faire en situation de crise ?

- Avisez la téléphoniste qu'il y a urgence. Vous recevrez une aide téléphonique immédiate et obtiendrez un rendez-vous le jour même (si nécessaire). (Les services hospitaliers et policiers sont exclus de votre PAE.)

11 Comment la confidentialité du programme est-elle assurée ?

- Nous ne laissons aucun message téléphonique sur la boîte vocale de nos clients.
- Nos rapports de gestion sont tout à fait anonymes.
- Aucun nom ne figure sur nos rapports de tarification.
- Les employés d'une même organisation ne se voient jamais attribuer des rendez-vous consécutifs.
- Nos intervenants observent les lois en vigueur ainsi que les critères et les exigences de leur ordre professionnel.

Veuillez nous aviser 24 h à l'avance pour annuler votre rendez-vous.

12 Que faire si je suis insatisfait (ou satisfait) des services offerts ?

- Mentionnez-le à votre intervenant.
- Communiquez avec nous et demandez à parler à Stéphanie Martucci.
- Remplissez le questionnaire de satisfaction que nous vous remettrons afin d'évaluer la qualité de nos services.
- Tout le nécessaire sera fait pour vous donner entière satisfaction.

Besoin d'aide confidentielle ?

Vous pouvez joindre votre PAE jour et nuit, en toute confiance et en toute confidentialité, aux numéros de téléphone suivants:

PAE

514.343.9921

Grande région de Montréal

1.800.567.2580

Sans frais

Parce que votre santé nous tient à cœur.

TURCOTTE, MARTUCCI & ASSOCIÉS

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTREPRISE ET À L'EMPLOYÉ

Pour maintenir l'équilibre dans tous les domaines de votre vie



Téléphonez-nous dès aujourd'hui !

PAE

514.343.9921

1.800.567.2580

TURCOTTE, MARTUCCI & ASSOCIÉS

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTREPRISE ET À L'EMPLOYÉ

1

Qui sont Turcotte, Martucci & Associés ?

● Turcotte, Martucci & Associés, c'est une entreprise spécialisée dans le soutien aux entreprises ainsi qu'à leurs employés. Depuis 1986, nous offrons des programmes d'aide aux employés (PAE) dans les secteurs privé, public, parapublic et municipal.



6

Qui sont les intervenants ?

● Notre équipe de professionnels regroupe notamment des psychologues, des psychothérapeutes, des psychoéducateurs, des conseillers d'orientation, des conseillers financiers et des conseillers juridiques.

2

Qu'est-ce qu'un PAE ?

- Il s'agit d'un service d'aide individuelle à court terme qui vous est offert, à vous et à vos personnes à charge, par votre employeur.
- Un PAE vous apporte une aide efficace, personnalisée et confidentielle pour résoudre vos problèmes personnels et professionnels.



4

Comment fonctionne le PAE ?

- Lorsque vous êtes aux prises avec des difficultés d'ordre personnel ou professionnel, vous n'avez qu'à nous téléphoner pour obtenir un rendez-vous. Vous bénéficierez de séances de consultation avec un intervenant bien outillé pour vous aider.
- Les rendez-vous sont fixés en fonction de vos lieux de résidence et de travail ainsi que de votre disponibilité.
- Votre PAE comprend un service téléphonique offert 24 heures par jour et 7 jours par semaine.
- Un professionnel est de garde en tout temps. S'il y a urgence, vous obtiendrez une aide immédiate.
- Entièrement confidentiel, le PAE fonctionne de façon volontaire et non préjudiciable.

7

Sur quel type d'approche le PAE repose-t-il ?

● Nous proposons des interventions à court terme, orientées vers des objectifs et des solutions pratiques. Si une thérapie à long terme vous est recommandée, nous vous redirigerons vers les ressources appropriées.

8

Qui paie pour votre PAE ?

● Votre employeur assume les frais d'un certain nombre de rencontres par année.

3

Pourquoi faire appel à un PAE ?

- Parce que toute personne peut éprouver des difficultés un jour ou l'autre de sa vie.
- Pour faciliter la recherche de solutions à nos problèmes, en vue d'un mieux-être personnel et professionnel.

5

Quels sont les problèmes couverts ?

- Stress, anxiété, dépression, surmenage
- Conflits interpersonnels
- Violence et harcèlement
- Problèmes familiaux ou conjugaux
- Médiation familiale
- Deuil
- Dépendances (alcool, drogues, médicaments, jeu)
- Problèmes financiers et juridiques
- Préoccupations liées au travail, orientation de carrière
- Détresse et autres situations de crise
- Et bien plus

